



Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maîche

n°2023 – 050

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE DU 31 AOUT 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 31, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 22 aout, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois d'aout.

Membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : Nadège MOUGIN

Présents : 16 Christine ARNOUX Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Michaël NICOD

Absents : 2 Damien SCHELL, Christine TREDANT

Procurations : 1 Damien SCHELL donne procuration à Brigitte MAIRE

Délibération n°2023 – 050 :

Objet : Déclassement et cession du terrain cadastré AE 420 suite à une modification parcellaire

Le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de la séance du Conseil du 23 mars 2023, il l'a informée d'une demande de Madame Jessika EME et Monsieur Sébastien HUMBERT, résidant rue du Maréchal Leclerc, afin d'acquérir une bande de terrain appartenant à la commune qui jouxte leur propriété.

Cependant, cette bande de terrain n'étant pas cadastrée et relevant du domaine public de la commune, il était nécessaire d'établir un document d'arpentage afin d'établir une modification parcellaire délimitant la zone et de prononcer son déclassement au préalable.

Monsieur le Maire présente le document d'arpentage permettant de cadastrer ladite zone section AE n° 420 puis propose de prononcer le déclassement de cette zone afin de la céder à Madame Jessika EME et Monsieur Sébastien HUMBERT au prix de 25.00 € par m², soit 2 600.00 € pour 104 m².

L'exposé du Maire étant entendu, l'Assemblée décide après en avoir délibéré :

- de prononcer le déclassement de la zone nouvellement cadastrée section AE n° 420 et son transfert du domaine public au domaine privé de la commune,
- de céder la parcelle cadastrée section AE n° 420 relevant désormais du domaine privé à Madame Jessika EME et Monsieur Sébastien HUMBERT,
- de fixer le prix de vente à 2 600.00 €.
- d'autoriser le Maire à signer tous les actes afférents.

Les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur.

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 01/09/2023

Reçu en préfecture le 01/09/2023

Publié le 01/09/2023

ID : 025-212501936-20230831-2023_050-DE



Le Maire,
Anthony MERIQUE :